

Immatriculations des véhicules routiers neufs en Guadeloupe en 2014



En 2014, la Guadeloupe a enregistré 16 610 immatriculations de véhicules routiers neufs, soit une hausse de 1 % par rapport à 2013.

Les voitures particulières représentent plus des deux tiers des transactions. En 2014, elles ont augmenté de 2 % par rapport à 2013. La motorisation gazole est toujours privilégiée bien que l'écart entre les véhicules neufs essence et diesel se réduise. En 2014, les immatriculations de véhicules essence ont augmenté de 2 %, alors que les véhicules neufs diesel ont progressé de 1 % par rapport à 2013.

Les Guadeloupéens affichent clairement leur préférence pour les véhicules de marques étrangères, ainsi que pour les véhicules de petite cylindrée de 1 à 6 CV.

Entre 2013 et 2014, les immatriculations des véhicules routiers neufs destinés aux transports de marchandises ont chuté de 9 %, bien que dans cette catégorie, les tracteurs routiers connaissent une croissance de 148 % sur cette période.

En 2014, le marché des véhicules de transports de personnes progresse de 14%.

Les ventes de motocyclettes enregistrent une hausse de 17 %.

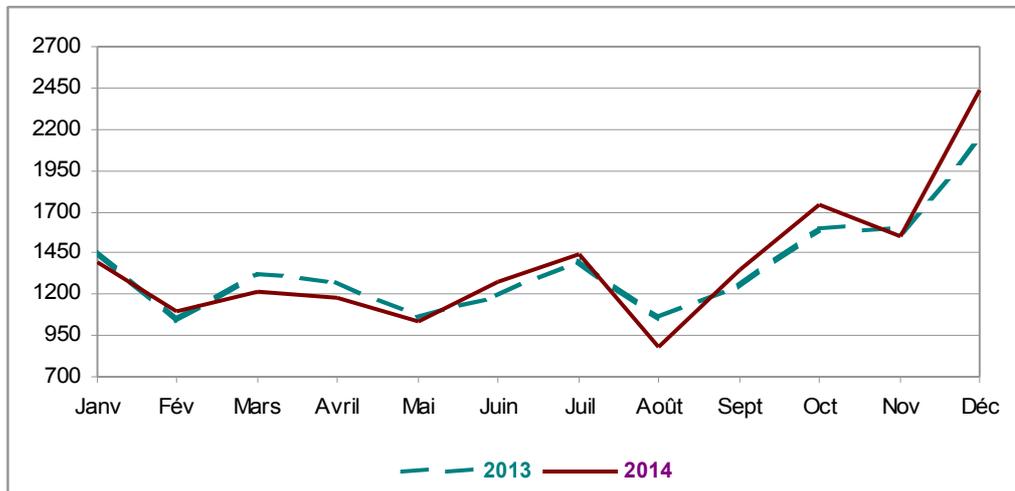




En 2014, 16 610 véhicules neufs ont été immatriculés en Guadeloupe¹, soit une légère hausse de 1 % par rapport à 2013. Toutefois, ces immatriculations s'inscrivent sur une tendance baissière. Entre 2007 et 2014, elles ont reculé, en moyenne de 2,4 % par an.

Les immatriculations de voitures particulières neuves représentent 76 % de l'ensemble.

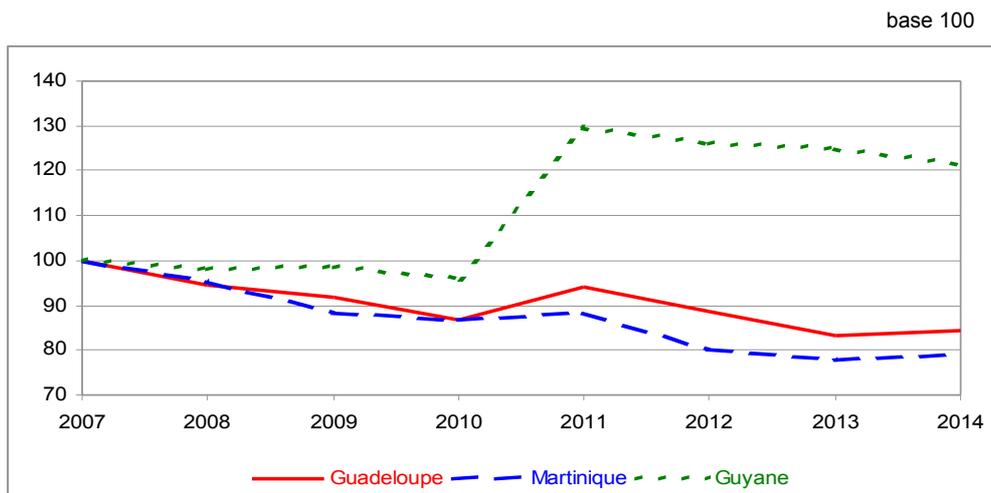
Évolution mensuelle des immatriculations des véhicules neufs en Guadeloupe entre 2013 et 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Des trois départements français d'Amérique, en 2014, la Guadeloupe est celui qui enregistre le plus d'achats de véhicules neufs (16 610) contre 14 902 pour la Martinique et 7 806 pour la Guyane. Les ventes de la Martinique ont augmenté de 1,9 % alors que celles de la Guyane chutent de 2,8 %.

Évolution des immatriculations des véhicules routiers neufs aux Antilles-Guyane entre 2007 et 2014



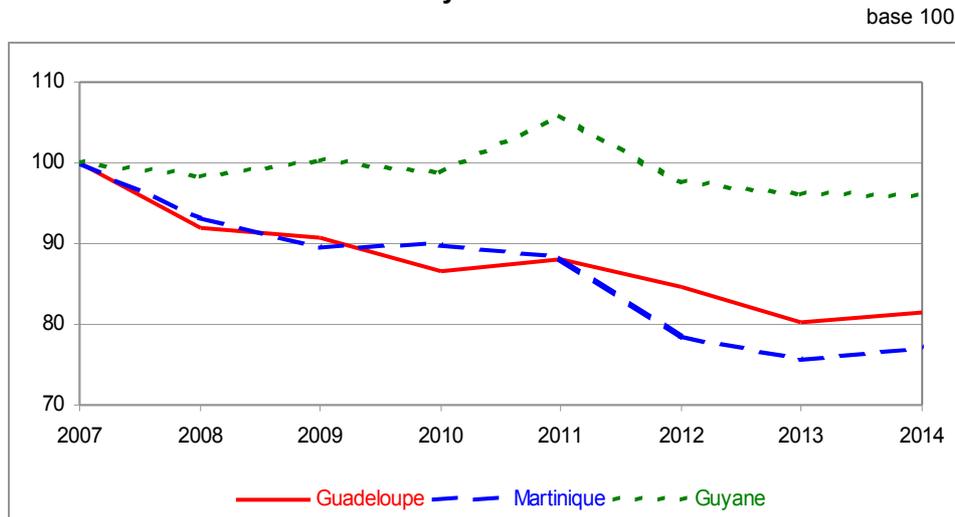
Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

1 Hors îles du nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Hausse des immatriculations de voitures particulières neuves

En 2014, les ventes de voitures particulières neuves en Guadeloupe sont en augmentation de 2 %. La Martinique observe elle aussi une hausse de 2 % du volume de ses transactions alors que la Guyane reste stable. Les véhicules commerciaux représentent 35 % des immatriculations de voitures neuves.

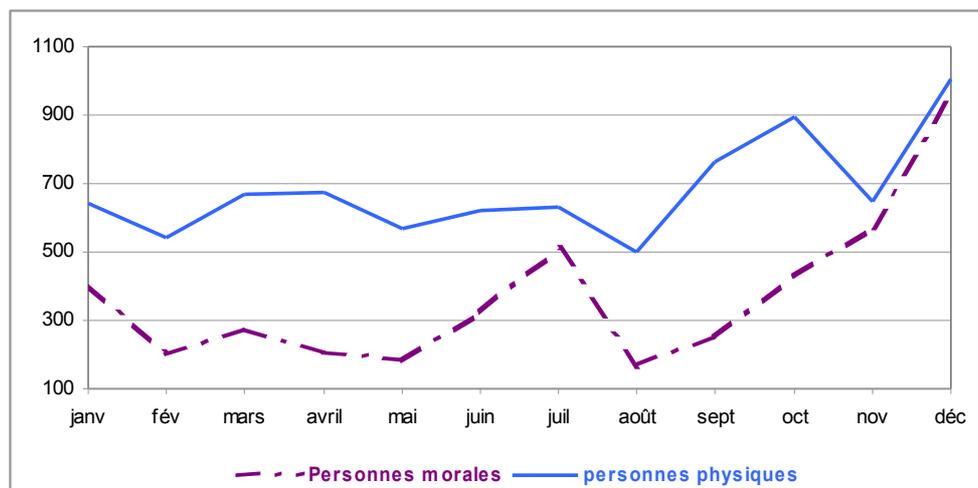
Évolution des immatriculations de voitures particulières neuves aux Antilles-Guyane entre 2007 et 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

En 2014, les ventes de véhicules commerciaux représentent 35 % des immatriculations de voitures particulières neuves. Après une baisse importante entre juillet et août de ces transactions (-67 %), le nombre d'immatriculations de ces véhicules ne cesse de progresser (+464 % entre août et décembre 2014).

Évolution mensuelle des immatriculations de voitures particulières neuves en Guadeloupe en 2014



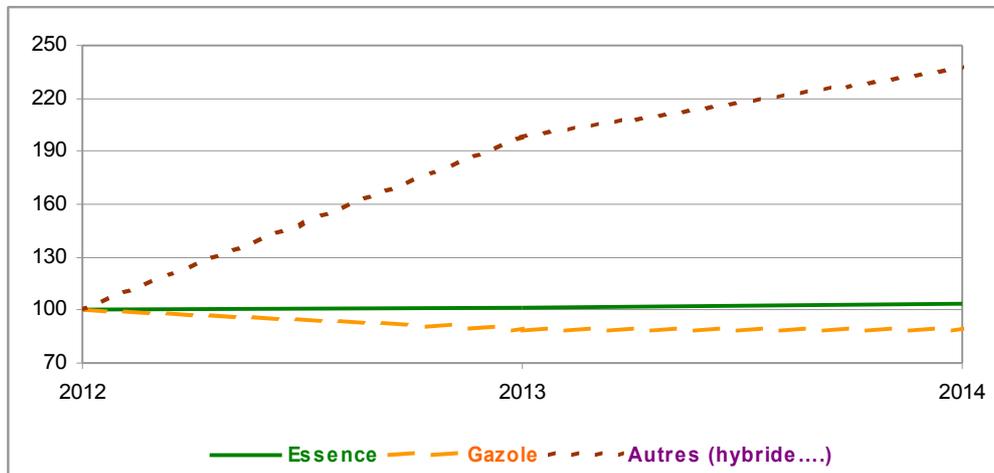
Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Entre 2013 et 2014, les immatriculations de voitures équipées de motorisation essence continuent leur progression (+2 %) alors que le diesel qui jusqu'en 2012 était privilégié par les Guadeloupéens n'augmente que de 1 % sur cette période.

Les véhicules hybrides, électriques et à bicarburant enregistrent une hausse de 19 %, Même si le nombre d'immatriculations de ces types de véhicules reste faible (1 % des immatriculations), la tendance à la hausse de l'évolution de ces motorisations est encourageante.

Évolution des immatriculations de voitures particulières en Guadeloupe selon la source d'énergie entre 2012 et 2014

base 100



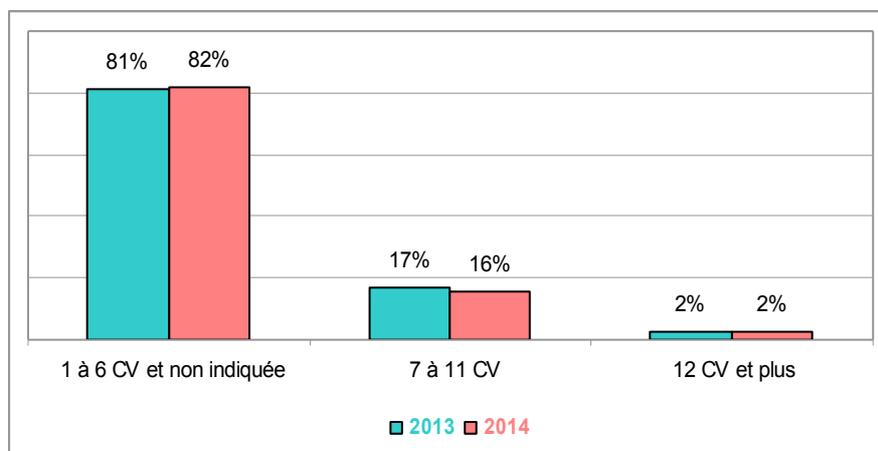
Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Les ventes de voitures d'origine étrangère se stabilisent entre 2013 et 2014 alors que celles d'origine française enregistrent une hausse de 4 % pour cette même période. En 2014, les voitures d'origine étrangère représentent 63 % des ventes. Elles restent toujours la préférence des acheteurs guadeloupéens.

Quel que soit le type de motorisation, les ventes de voitures particulières de 1 à 6 CV prédominent. En 2014, elles atteignent 82 %, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2013.

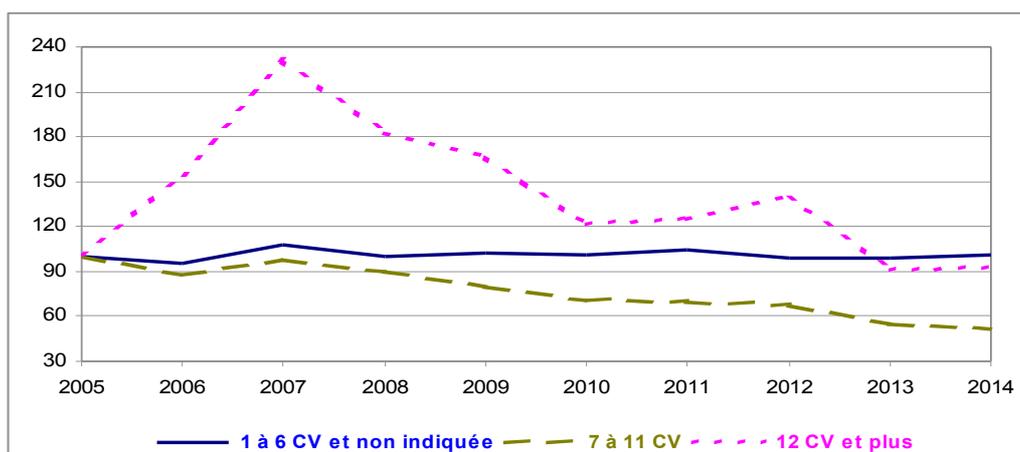
Entre les années 2013 et 2014, les immatriculations de voitures particulières neuves de puissance administrative 7 à 11 CV ont baissé de 6 %. L'achat de véhicules neufs de forte cylindrée est en augmentation de 2 % en 2014.

Répartition des immatriculations des voitures particulières neuves selon la puissance administrative entre 2013 et 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Évolution des immatriculations des voitures particulières en Guadeloupe selon la puissance administrative entre 2005 et 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

En 2014, les émissions moyennes de CO₂ des voitures particulières neuves sont de 118,7 g/km en baisse de 3,9 g par rapport à 2013. Entre 2012 et 2014, elles ont diminué de 10,6 g.

	2012	2013	2014
Voitures particulières	129,3	122,6	118,7

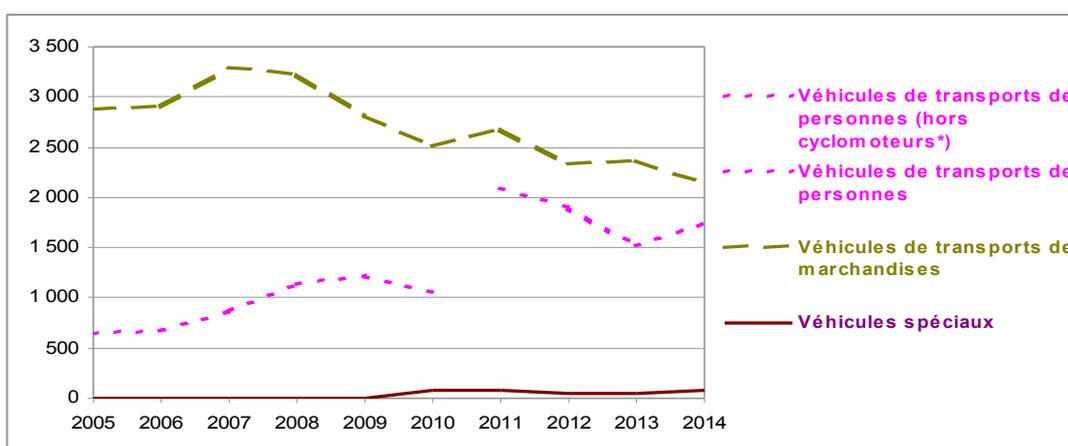
Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

Les statistiques sur les immatriculations distinguent douze types de véhicules hors voitures particulières qui ont été regroupés en trois catégories : les véhicules de transports de personnes (autocars, autobus, VASP [véhicule automoteur spécialisé], motocycles, voiturettes et cyclomoteurs), de transports de marchandises (camionnettes, camions, tracteurs routiers, remorques, semi-remorques) et les véhicules spéciaux (tracteurs agricoles, divers agricoles).

Après une baisse prononcée entre 2012 et 2013 des véhicules de transports de personnes, les immatriculations neuves de ce type de transports augmentent de 14 % en 2014. Les immatriculations des véhicules spéciaux connaissent un rebond de 79 % sur un an alors que les ventes de véhicules de transports de marchandises chutent de 9 % pour la même période. La rupture de l'évolution des véhicules de transports de personnes est due à la prise en compte des cyclomoteurs à partir de 2011.

Évolution des immatriculations des véhicules neufs en Guadeloupe par catégorie de transports entre 2005 et 2014

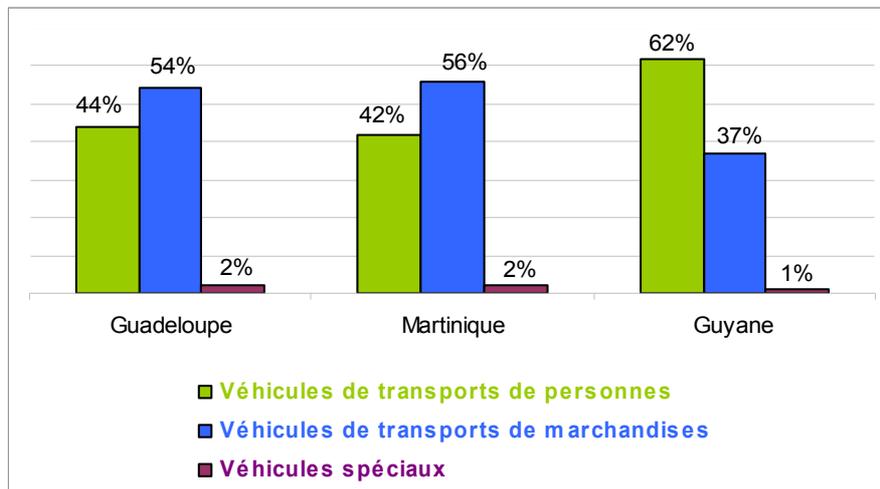


Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

* Les cyclomoteurs sont pris en compte depuis 2011 dans le RSVERO.

Les fortes disparités qui apparaissaient aux Antilles-Guyane sur les immatriculations des véhicules neufs de transports de personnes et de marchandises en 2013 se sont aplanies en 2014 aux Antilles. La part des transactions enregistrées de véhicules pour ces deux catégories de transports est quasi identique pour la Guadeloupe et la Martinique. En Guyane, les achats de véhicules de transports de marchandises continuent à prédominer (62 %).

Évolution des immatriculations des véhicules neufs par catégorie de transports aux Antilles-Guyane en 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Les immatriculations de véhicules neufs de transports de catégories autobus et autocars connaissent une importante croissance avec 256 % pour l'année 2014, dont une des raisons principales est l'équipement en nouveau matériel du réseau du Syndicat Mixte des transports du Petit Cul-de-Sac Marin en fin d'année.

Après un repli en 2013 des ventes de deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs), elles augmentent de 12 % en 2014.

Pour cette même période, la catégorie des véhicules de transports de personnes a augmenté de 14 %.

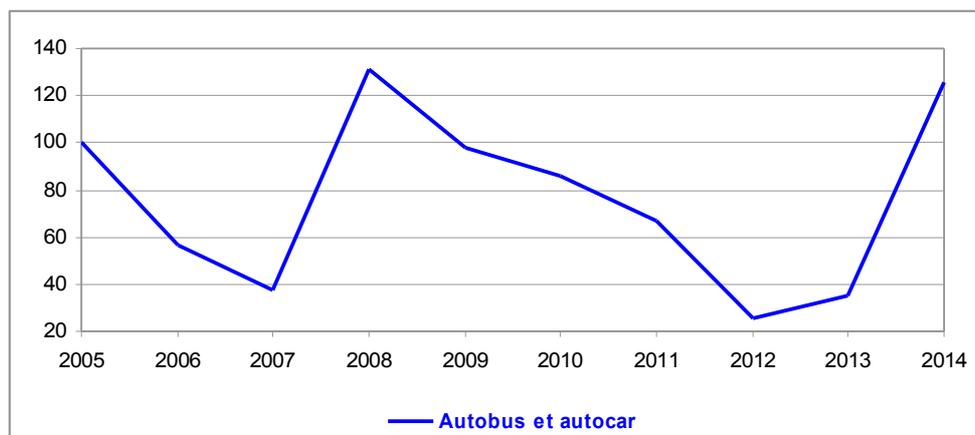
Véhicules de transports de personnes	2013	2014	Evolution en %
Autobus et autocar	18	64	256%
VASP	49	50	2%
Motocycles	585	681	16%
Voiturettes	70	74	6%
Cyclomoteurs	801	865	8%

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

L'évolution des immatriculations des bus et cars neufs montre l'existence de cycles d'environ cinq ans (2004-2008 et 2008-2012), correspondant aux échéances des marchés publics et délégation de service public (DSP) : c'est au moment du renouvellement des contrats que les entreprises investissent dans un nouveau matériel qu'elles amortissent sur la durée du marché.

Évolution des immatriculations des autocars et autobus neufs en Guadeloupe entre 2005 et 2014

base 100



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

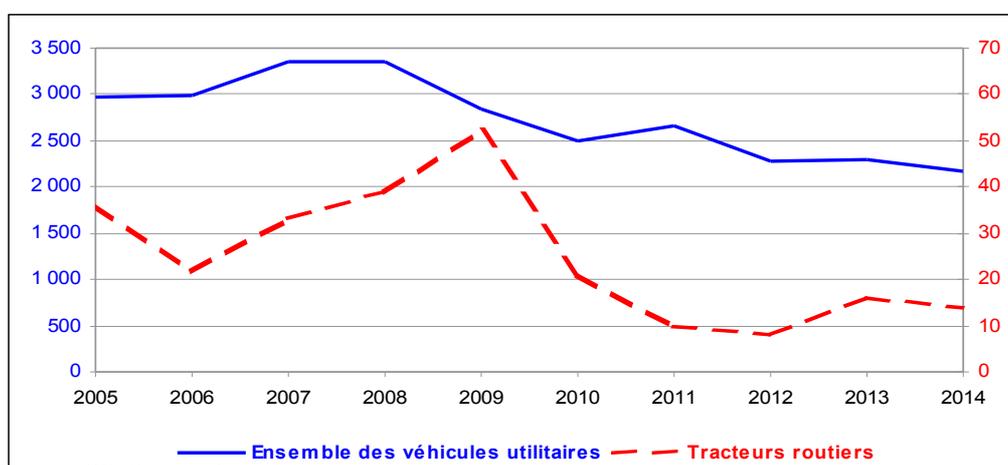
Les immatriculations de véhicules routiers neufs destinés aux transports de marchandises ont régressé de 9 % entre 2013 et 2014. Tous les véhicules de cette catégorie décroissent à l'exception des camions qui pour la même période augmentent de 35 %.

Véhicules de transports de marchandises	2013	2014	Evolution en %
Camionnettes	2161	1986	-8%
Camions	46	62	35%
Tracteurs routiers	16	14	-13%
Remorques	120	78	-35%
Semi-remorques	22	5	-77%

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Depuis 2008, l'ensemble des immatriculations de véhicules utilitaires neufs ne cessent de décroître. En 2014, ces ventes baissent de 5 %. Entre 2008 et 2014, ce repli représente 35 %. Pour les tracteurs routiers neufs, la chute est très prononcée entre 2009 et 2012. Après un net rebond de ce type de véhicules en 2013, les transactions de tracteurs routiers neufs sont reparties à la baisse (-13 %) en 2014.

Évolution des immatriculations des véhicules utilitaires* et des tracteurs routiers neufs en Guadeloupe entre 2005 et 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

* Véhicules utilitaires : autocars et autobus, camions, camionnettes, VASP et tracteurs routiers

Les ventes de véhicules spéciaux ont augmenté de 79 % entre 2013 et 2014. Après une diminution de plus de 50 % entre 2010 et 2013 pour les tracteurs agricoles, leurs ventes en 2014 ont connu une dynamique avec 148 %.

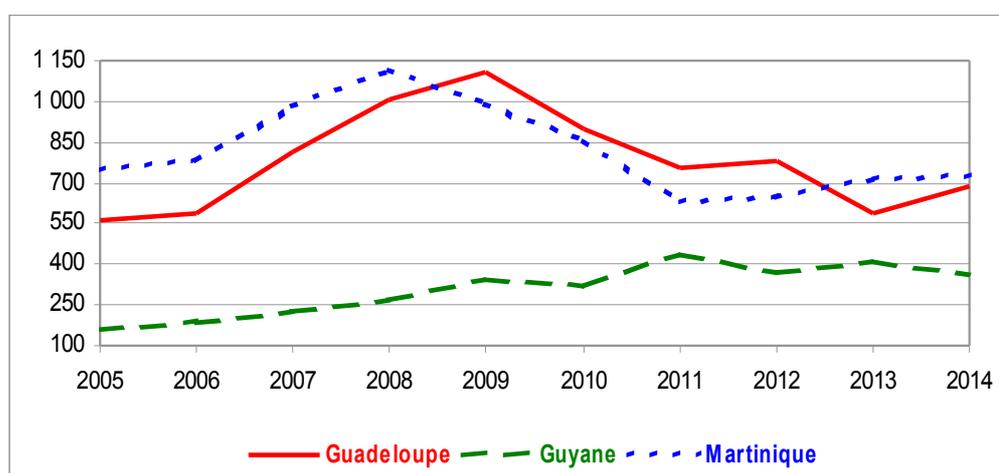
Véhicules spéciaux	2013	2014	Evolution en %
Tracteurs agricoles	31	77	148%
Divers agricoles	17	9	-47%

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Entre 2013 et 2014, les immatriculations neuves de motocycles en Guadeloupe ont progressé de 17 % après une décroissance continue entre 2009 et 2013. Ces transactions représentent 4 % de l'ensemble des véhicules routiers neufs.

Les immatriculations des motocycles en Guyane se stabilisent depuis 2011. Sur les dix dernières années, elles ont évolué à la hausse (+134 %). En Martinique, elles augmentent progressivement depuis 2011. Entre 2005 et 2014, leurs immatriculations de motocycles ont chuté de 3 %, alors qu'en Guadeloupe pour la même période, elles ont été un peu plus dynamiques (+ 22 %).

Évolution des immatriculations des motocycles neuves dans les départements français d'Amérique entre 2005 et 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Situation du parc automobile en Guadeloupe

Le parc des voitures particulières âgées de 15 ans ou moins a augmenté de 1 % entre 2013 et 2014. C'est la catégorie des 12 CV et plus qui enregistre la hausse la plus élevée (+ 4 %). En 2014, le parc automobile en Guadeloupe s'est accru de 1 988 unités. Entre 2010 et 2014, 7 234 voitures particulières sont entrées dans le parc, soit une augmentation de 4 %.

Parc au 1er janvier des voitures particulières inférieur ou égal à 15 ans par puissance administrative

Puissance administrative	2010	2011	2012	2013	2014
1 à 6 CV et non déterminé	147 990	151 325	152 252	153 664	155 819
7 à 11 CV	50 241	50 566	49 492	48 852	48 486
12 CV et plus	4 709	5 063	5 353	5 670	5 869
Total	202 940	206 954	207 097	208 186	210 174

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Le parc des véhicules utilitaires reste quasi stable entre 2010 et 2014. En 2014, le nombre de véhicules entrés dans le parc automobiles représente 384 unités, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2013. Sur une période de cinq ans, le parc automobiles en Guadeloupe s'est accru de 387 véhicules utilitaires, soit une augmentation de 1 %.

Parc au 1er janvier 2014 des véhicules utilitaires par genre

Genre de véhicule	2010	2011	2012	2013	2014
Autobus et autocars (3)	739	735	741	711	722
Camions (2)	1 829	1 804	1 741	1 735	1 747
Camionnettes (2)	48 702	49 309	48 917	48 717	49 058
Véhicules automoteurs spécialisés (2)	673	731	794	830	857
Tracteurs routiers (1)	338	335	306	291	284
Véhicules utilitaires	52 281	52 914	52 499	52 284	52 668

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

(1) inférieur ou égal à 10 ans

(2) inférieur ou égal à 15 ans jusqu'en 2009 et inférieur ou égal à 20 ans à partir de 2010

(3) inférieur ou égal à 20 ans jusqu'en 2009 et jusqu'à 17 ans pour les autobus et jusqu'à 18 ans pour les autocars à partir de 2010

Indication sur le taux de renouvellement du parc automobile

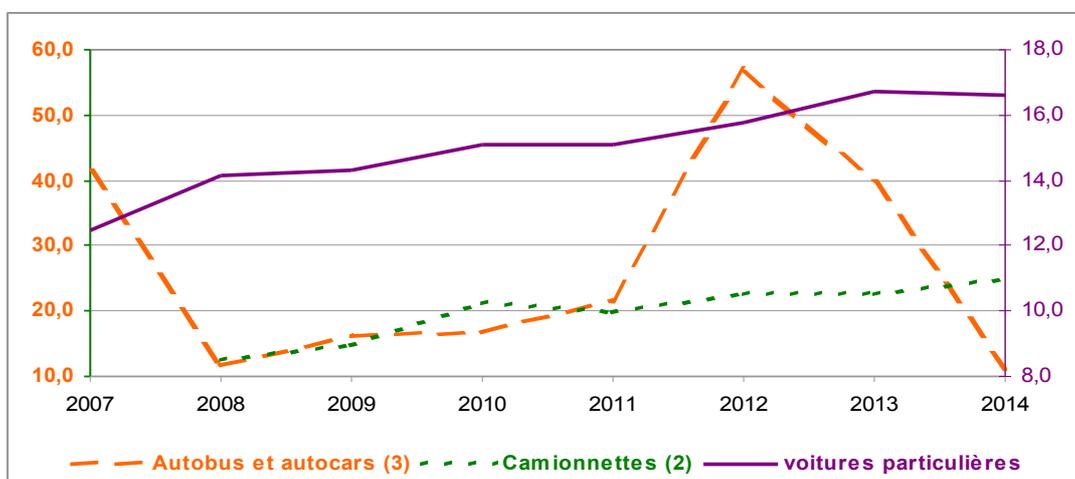
La division de l'effectif d'un parc d'une année par le nombre d'immatriculations neuves de cette même année donne une indication sur la façon dont ce parc se renouvelle.

Le parc automobile des voitures particulières présente un accroissement continu de ce taux, puisqu'on passe de 12,5 années de renouvellement apparent en 2007 à 16,6 en 2014, conséquence directe de la frilosité des ménages à s'équiper, et qui s'est traduit par la baisse des immatriculations neuves.

Le calcul du renouvellement du parc des autobus et autocars confirme l'existence de cycles d'environ cinq ans. Entre 2013 et 2014, la chute du renouvellement du parc de ce type de véhicules est très marquée (-28,2 points).

Pour les camionnettes (utilitaires de moins de 3,5 T), l'évolution du taux de renouvellement apparent du parc présente la même érosion que celle des véhicules particuliers, passant de 12,6 années en 2007 à 24,7 en 2014, signe là aussi d'un ralentissement de l'investissement des entreprises dans le renouvellement de leur matériel.

Part indicative de renouvellement du parc automobile au 1er janvier 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

(2) inférieur ou égal à 15 ans jusqu'en 2009 et inférieur ou égal à 20 ans à partir de 2010

(3) inférieur ou égal à 20 ans jusqu'en 2009 et jusqu'à 17 ans pour les autobus et jusqu'à 18 ans pour les autocars à partir de 2010

Source

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

Champ

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules :

- en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT) ;
- de l'administration civile de l'État ;
- militaires ;
- en W garage (véhicule en essais, dans le garage), WW (certificats provisoires en attente de formalités).

Les différents genres de véhicules distingués sont : les voitures particulières, les voitures, les motocycles, les cyclomoteurs, les autobus et autocars, les camionnettes, les camions, les véhicules automoteurs spécialisés (VASP), les tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les tracteurs agricoles et divers véhicules agricoles.

Définitions

Autobus et autocar : véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camion : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger) : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Cyclomoteur (autre que voiturette) : véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Divers agricole (autre que tracteur) : véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, cueilleur-épanouilleur¹...) ou appareil remorqué (charrue, récolteuse-chargeuse de canne à sucre, pulvérisateur,...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

Motocycle : cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Remorque routière (ou remorque lourde) : véhicule d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Semi-remorque : véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur agricole : véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Tracteur routier : véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP) : véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures ménagères, camping-cars, véhicules de dépannage, fourgons blindés, fourgons funéraires, grues routières, véhicule d'incendie, véhicules magasins, véhicules de travaux de voirie..).

Voiture particulière de marque française : sont considérées ici comme étant de marque française, les voitures particulières conçues, fabriquées et commercialisées par les constructeurs automobiles français. Les voitures particulières des constructeurs automobiles étrangers appartenant à des groupes français sont considérées comme étant de marque étrangère (Dacia constructeur automobile roumain, filiale du groupe Renault).

Voiture particulière et commerciale : véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égale au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur) : cyclomoteur carrossé à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicule à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

1 Machine agricole permettant de récolter le maïs en épis dépouillés de leurs spathes.

Pour en savoir plus sur les immatriculations nationales de véhicules routiers :
<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/r/immatriculations.html>

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA
GUADELOUPE**

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Coordination
observatoires et statistiques
et
Observatoire Régional des Transports

Chemin des Bougainvilliers
Cité Guillard
97100 Basse-Terre
Tél. : 0590 99 35 60
Télécopie : 0590 99 35 65

Directeur de publication : Daniel Nicolas
Rédacteur : Patricia Quétier
Patricia.quetier@developpement-durable.gouv.fr
Graphisme : Freddy Lemoux

DEAL 2015

